

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1882

## REMARQUES

CONCERNANT UN ANCIEN RECUEIL MANUSCRIT DE FIGURES DE MONNAIES

ET

## DESCRIPTION

des empreintes qu'on y trouve de quelques médailles  
à des types monétaires, des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, frappées  
dans les Pays-Bas.

---

PLANCHE XVI.

Le recueil d'empreintes de monnaies dont il s'agit fait partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris. Les facilités nous manquant pour nous livrer, à loisir, à une étude bien approfondie de son contenu, nous tenterons, du moins, par ce que nous en dirons dans cette *Revue*, de rendre à la numismatique le service d'appeler sur lui l'attention des érudits.

Plusieurs recueils de ce genre, mais dont l'importance n'est peut-être pas aussi considérable, existent encore aujourd'hui. Ceux que nous avons eu l'occasion d'examiner nous paraissent avoir été faits par des changeurs, pour s'en aider dans leurs opérations d'achat.

Le plus ancien que nous connaissions nous appartient ; il nous a été obligeamment offert, dans le Hainaut fran-

çais, par un antiquaire du pays <sup>(1)</sup>, qui l'y avait découvert, presque en lambeaux, parmi de vieux papiers. Pour l'ensemble, et sauf quelques additions postérieures, il remonte indubitablement, comme on le voit par l'écriture des indications accompagnant chacune des monnaies représentées, de même que par le taux d'évaluation de ces monnaies, à l'époque de Charles-Quint. C'est comme une sorte de petit album oblong, dont les dimensions se rapprochent de celles d'un in-12. Plusieurs de ses feuillets ont été détruits par l'humidité, mais il en reste encore près de deux cents <sup>(2)</sup>. Chaque feuillet a reçu, au recto, et par le moyen d'une forte pression, l'empreinte d'une monnaie, soit d'or, soit d'argent, dont on avait eu soin, préalablement, de passer à la plombagine toutes les parties en relief, tout ce que la brosse pouvait atteindre par un léger frottement. Encore aujourd'hui, et malgré les progrès réalisés dans les arts de reproduction, il serait impossible d'obtenir des empreintes plus finies et plus minutieusement fidèles que celles que l'on arrivait à se procurer par ce procédé; il semble, en les voyant, que l'on a devant soi les monnaies, mais figurées en sens inverse.

Par le procédé dont il vient d'être question, les reliefs ressortaient en noir. On en imagina un autre qui les faisait ressortir en blanc; il consistait à noircir les fonds de la

(1) M. Michaut, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avènes-sur-Helpe.

(2) La conservation de ce qui reste est maintenant protégée par une bonne reliure en maroquin, que le précieux petit volume méritait bien à tous égards.

monnaie que l'on voulait reproduire, et à tenir nettes toutes les parties en saillie, au moment de la mettre en contact avec le papier destiné à recevoir l'empreinte. Les figures d'un manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle, que possédait Van Heurck, concernant les anciennes monnaies des Pays-Bas, et dont il a fait mention dans une lettre datée de Bruxelles, le 16 octobre 1758, étaient un résultat de ce dernier procédé. « Nos anciennes monnoies, écrivait-il, ont été imprimées par les monnoies mêmes, de façon que les empreintes y sont représentées à contre-sens ; *le fond en est noir, et tout ce qui est relevé sur la monnoie se trouve blanc* » (1).

Nous avons donné les détails qui précèdent avec l'espoir qu'ils ne seront pas jugés inutiles à notre sujet. Nous revenons au manuscrit annoncé au commencement de cet article, et qui en a été l'occasion.

C'est un petit in-folio en papier, dont les feuillets sont chiffrés de 1 à 197. Dans le catalogue actuel des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, il porte le n<sup>o</sup> 4923. Il portait le n<sup>o</sup> 9612 dans l'ancien catalogue de la Bibliothèque du Roi, publié par Montfaucon, en 1739, au commencement du deuxième tome de sa

(1) *Revue de numismatique belge*, t. II, p. 46 ; pièces de la correspondance du conseiller Van Heurck et de l'abbé Marci, publiées par M. Th. de Jonghe. Il résulte d'une note insérée à la page 48, que le manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle que Van Heurck possédait était l'œuvre d'un ancien maître général des monnaies dans les Pays-Bas espagnols, Denis Waterloos. Ce manuscrit fut acquis pour la somme de 510 francs, par M. Geelhand de la Faille, à la vente, qui eut lieu à Anvers, en 1842, de la bibliothèque du baron Van Kessel, petit-fils de Van Heurck.

*Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, où il est ainsi indiqué : *Livre de figures de monnoyes*; c'est, du reste, le titre que l'on avait précédemment imprimé au dos du volume, en l'habillant, pour la Bibliothèque du Roi, d'une reliure en maroquin rouge, aux armes de France, et il n'y en a aucun à l'intérieur. Quant aux traces de précédente possession laissées dans le recueil par les anciens propriétaires, nous n'en avons pas remarqué d'autres que celles qui se trouvent sur un des feuillets de garde. Voici ce qui y est écrit d'abord :

*Jacques de Seinerpont*

1627

*Riens sans Dieu.*

Un trait a été tiré sur cette inscription, et on lit au dessous, en caractères du dix-septième siècle également :

*A François Vraux.*

Jacques de Seinerpont et François Vraux nous sont tout à fait inconnus.

Qu'on suppose que, vers 1600 et durant bon nombre d'années, dans quelque grande ville de Flandre, probablement Lille, un changeur, ou un orfèvre se mêlant de change, a eu soin, avant de cisailer les espèces déclarées billon et les autres pièces hors de cours qu'on venait lui vendre, de prendre sur papier les empreintes des diverses sortes de monnaies de tous pays et de tous temps qui pas-

saient ainsi par ses mains ; que l'on suppose encore que ce collectionneur d'empreintes les collait, à mesure qu'il avait l'occasion d'en faire, sur les feuillets d'un registre qu'il avait affecté à cet usage, et l'on pourra être assez près de la vérité, relativement à la manière dont a été formé le *Livre de figures de monnoyes*.

Une circonstance nous porte à penser plus particulièrement que ce recueil est l'œuvre d'un orfèvre : c'est que l'on y trouve, collée sur le premier feuillet, en guise de frontispice, une gravure représentant le patron des orfèvres, « S. Eloy, evesque de Noyon », avec cette inscription au bas : « *S. Eloy nous engrave au cœur le noble art de l'Orfeverrie* » (1). La gravure est datée de 1606, et ornée, dans le bas également, de trois écussons, rangés 2 et 1. Le premier est aux armes des archiducs Albert et Isabelle, auxquels appartenait alors la souveraineté des Pays-Bas catholiques. Sur le champ du second s'étale une grande fleur de lys, qui ne nous paraît pouvoir représenter là que les armes de la ville de Lille (2). Les meubles du troisième écusson, qui consistent en une sorte de ciboire entre deux couronnes, indiquent,

(1) Cette gravure, au burin, est signée des initiales M B, en monogramme. Le sujet principal, qui est, comme nous l'avons dit, l'image de saint Eloi, est encadré dans une bordure à compartiments, où sont représentés différents faits de la vie du saint et quelques uns de ses miracles. Tout cela est en une seule planche ; mais il y a, en outre, sur le même feuillet du manuscrit, ainsi qu'au feuillet 150, des épreuves enluminées de quelques gravures sur bois, qui représentent des scènes de monnayage, et qu'il pourrait être intéressant d'étudier.

(2) Les armes de Lille étaient, anciennement, *de gueules à la fleur de lys d'argent*.

sans méprise possible, une corporation d'orfèvres (1).

Nous ne croyons pas exagérer en évaluant à trois mille, pour le moins, le nombre de pièces dont le volume en question contient les empreintes. A première vue, il est facile de se rendre compte de la manière dont ces empreintes étaient faites. On traitait successivement chacun des deux côtés de la pièce à reproduire, comme si c'eût été la planche d'une gravure en taille-douce dont on aurait voulu tirer une épreuve. C'est dire qu'on enduisait d'encre grasse le côté en opération; qu'on essuyait celui-ci, de manière à ne laisser l'encre que dans les creux; qu'ensuite on le couvrait du papier humide destiné à recevoir l'empreinte, et qu'on soumettait le tout à la presse. C'était bien toujours quelque chose de semblable ou d'analogue à ce que nous avons vu tout à l'heure, à propos du manuscrit qui fut en la possession de Van Heurck.

Çà et là, parmi les empreintes prises sur les pièces mêmes, il y a bien, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, quelques monnaies qui n'y sont représentées que par de mauvaises vignettes provenant d'anciennes ordonnances; il y a bien aussi quelques empreintes de médailles et de jetons mêlées à celles des monnaies; mais ce sont d'assez rares exceptions. Quant à de l'ordre, il n'y

(1) Les armes qui furent reconnues en 1699, soit près de cent ans plus tard, à la communauté des orfèvres de Lille, dans l'*Armorial général de France*, n'ont aucun rapport avec celles que nous venons de décrire. Elles sont « d'argent à un écusson d'azur, chargé d'un autre écusson d'or. » Mais nous serions surpris si elles n'étaient pas postérieures à la prise de Lille par Louis XIV, c'est-à-dire à 1667.

en a guère d'autre que celui résultant du soin que l'auteur du recueil a pris, dès le principe, de le diviser en deux parties, la première pour l'argent et la seconde pour l'or, avec indication du poids de chaque pièce, et aussi, le plus souvent, de son degré de fin (1), précautions qui laissent assez voir dans quel but, tout pratique, le travail a été exécuté.

En parcourant le volume, nous y avons vu quelques pièces grecques, dont une d'Athènes, quelques romaines, une monnaie hébraïque, plusieurs carolingiennes, un denier de Henri 1<sup>er</sup>, frappé à Chalon ; des petits deniers flamands, différents gros et autres monnaies des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, frappées en France et dans les Pays-Bas. Nous ne faisons ces mentions que pour mieux déterminer la nature du recueil, car ce n'est pas en cela que consiste la véritable richesse historique de tout cet amas ; elle est pour le XV<sup>e</sup> et surtout le XVI<sup>e</sup> siècle. A partir de l'époque de Philippe le Beau, les monnaies des diverses provinces des Pays-Bas y sont tout à fait nombreuses ; on y voit,

(1) Le titre de l'or, dans le manuscrit, est indiqué en *karats*, dont 24 exprimaient le maximum de fin, et en *grains*, dont 42 faisaient 1 karat. Le titre de l'argent est indiqué en *deniers*, dont 42 exprimaient le maximum de fin, et en *grains*, dont 24 faisaient 1 denier.

Le poids des pièces est exprimé en *onces*, *esterlins* et *as* : 32 as pour 1 esterlin ; 20 esterlins pour 1 once ; 8 onces pour 1 marc. On sait que le marc en usage à Bruxelles, et, généralement, dans les Pays-Bas, était à peu près égal au marc de France, et même un peu plus fort. Aujourd'hui, le premier est évalué à 246<sup>gr</sup>.10, et le second à 244<sup>gr</sup>.75. Nous userons donc de l'évaluation du marc à 246<sup>gr</sup>.10, pour la conversion que nous devons faire en grammes, du poids des diverses pièces dont nous aurons à nous occuper particulièrement plus loin.

---



notamment, les empreintes des trois rarissimes monnaies frappées à l'Écluse en 1492 : patard, double patard et florin d'or, dit florin Philippus. Ce dernier, comme ne le savent que trop les antiquaires, n'a encore été signalé en nature dans aucune collection, et il n'était connu que par la figure, grossièrement taillée sur bois, que nous en ont conservée d'anciens placards monétaires. L'empreinte qui en existe dans le recueil de la Bibliothèque nationale permettrait d'en avoir désormais un bon dessin.

Nous allons maintenant signaler aux amateurs quelques pièces de grand module, que nous avons surtout remarquées, et dont on ne peut que déplorer bien vivement la perte, dans la persuasion où nous sommes qu'elles n'auront pas tardé à être cisailées et fondues, après avoir fourni leurs empreintes (1).

I.

✠ PHS ꝛ DEI ꝛ GRÆ ꝛ DVX ꝛ BVRGONDIE

(1) On sait que, dans les Pays-Bas catholiques, où notre recueil a incontestablement été fait, tout changeur, tout orfèvre qui s'entremettait de fait de change, était tenu de couper ou faire couper, en présence des personnes qui les lui livraient, les espèces déclarées billon ou non allouables, et, comme telles, destinées à alimenter les ateliers monétaires du pays. Ceux qui contrevenaient à ces prescriptions encouraient une amende assez forte, outre la confiscation des pièces non coupées. Voir l'*Ordonnance et placard des Archiducz, sur le fait des monnoyes*, Anvers, 1618, folio E3, verso. L'*Ordonnance de 1633 pour les changeurs*, article 3, et le *Placard monétaire de Philippe IV*, du 20 février 1652, articles 25 et 28, sont encore plus explicites, mais ces documents sont postérieurs au manuscrit.

✕ BRABTICIE ✕ LIMBURG ✕ EO ✕ FLTD ✕  
 ARTA ✕ BURG ✕ HOLLA ✕ ZELTA RA.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, armé, l'épée haute, sur un cheval au galop, tourné à droite, et dont le riche caparaçon est parsemé de briquets lançant des étincelles. Avec les lambrequins qui flottent derrière le duc, on remarque la branche de bois sec, et, peut-être même, enflammé, autre meuble, comme le briquet, des insignes de l'ordre de la Toison d'or. Le champ est entouré d'une bordure de petits cintres fleurdelisés, aboutés, et adossés au grènetis intérieur. A l'exergue et sur deux lignes, cette date :

ANNO · DOMINI · MIL  
 CCC · XXXIII.

Rev. ERIPET ✕ ME ✕ DE ✕ INIMICIS ✕ MEIS  
 ✕ DOMINE ✕ AD ✕ ME ✕ CONFUGI ✕ DOBE ✕  
 ME ✕ — FTERE ✕ VOLVITATEM ✕ PVTA  
 ✕ QVIT ✕ DEVS ✕ MEVS ✕ ES ✕ IV (').

Cette légende occupe deux lignes circulaires concentriques.

Écusson aux armes de Philippe le Bon, à sept quartiers, sur une croix très ornée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys, et dont les branches coupent la légende.

Or. Diamètre, 64 millimètres. Titre, 23 karats, 9 grains.  
 Poids, 3 onces 8 esterlins 1/4 as (²).

(¹) Ps. CXLII, v. 9 et 10.

(²) 105gr 26.

Il est facile de voir par la description qui précède, et, mieux encore, par la planche jointe à notre travail (1), que le type de cette médaille, exécutée avec un talent bien remarquable, qui en fait une véritable œuvre d'art, est, en grand, et avec beaucoup plus de détails et de fini, celui de la monnaie dite *denier d'or Philippus, cavalier, ou rydre*, que l'on commença à frapper dans les États de Philippe le Bon, en 1434 (2). Il en a été forgé en Flandre, en Hollande, en Hainaut, en Brabant et en Bourgogne.

La grande pièce de Philippe le Bon rentre dans la catégorie de ces rares médailles du xv<sup>e</sup> siècle, que leur flan mince, leur peu de relief et leurs types feraient prendre pour des monnaies, et que l'on s'accorde à considérer comme des pièces de plaisir ou de cadeau. Et, ce qui peut paraître tout particulièrement singulier à son sujet, c'est que, sous des dehors qui semblent bien, sans le moindre doute, la rattacher à quelque affectation monétaire, elle s'est produite, précisément, au moment où l'on avait en vue, dans les possessions bourguignonnes des Pays-Bas, la suppression de ces autres pièces, aussi plus curieuses que pratiquement utiles, appelées piéforts

(1) Pl. XVI. — Cette planche a été exécutée d'après une photographie que M. Maxe-Werly a bien voulu se charger de faire prendre sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Nous renouvelons à notre obligé et distingué confrère nos sincères remerciements.

(2) L'ordonnance qui a prescrit la frappe en Flandre des *deniers d'or Philippus*, plus souvent dits *rydres*, de leur nom flamand, *rijder*, est du 12 octobre 1433 (DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, p. 74); mais nous ne connaissons rien qui soit de nature à établir qu'il aurait été fait de ces monnaies avant 1434, date que porte la médaille à leur type.

et forts deniers. Nous lisons, en effet, dans l'instruction du mois d'octobre 1433 (<sup>1</sup>), pour la fabrication à la Monnaie de Flandre du denier d'or Philippus et d'autres pièces à frapper également sur un pied nouveau, la disposition qui suit :

« *Item*, est ordonné que des forts deniers d'or et d'argent qu'on avoit accoutumez de faire par cydevant ès Monnoyes de mondit Seigneur aux nouveaux piez, on ne fasse plus d'ores en avant, pour donner à quelque personne que ce soit, afin qu'on ne contrefasse les deniers dessusdictz, et pour certaines autres causes à ce mouvans. »

Du reste, immédiatement à la suite de cette disposition, il y en a une qui pourrait bien ne pas être étrangère à notre médaille, considérée comme une sorte de modèle aux dimensions amplifiées, et de patron d'apparat. Nous la reproduisons aussi textuellement :

(<sup>1</sup>) « Instruction de la nouvelle monnoye d'or et d'argent ordonnée par les Commis et ordonnés de par Mons<sup>r</sup> le Duc de Bourgogne, en son absence, au gouvernement de ses pais de Brabant, Limbourg, Flandres, Artois, Haynaut, Hollande, Zelande, Namur, Frise et autres, ses terres et seigneuries de par-deçà, estre faite et forgée en [la Monnoye de] son pais de Flandres, à son nom et armes, par André Thomas et Arn<sup>d</sup> Muts, maîtres particuliers d'icelle, qui l'ont prise par l'espace de trois ans prochains à venir, commençans à la premiere delivrance qui se fera en ladite Monnoye. »

Cette instruction est suivie de l'ordre, daté du 21 octobre 1433, pour son enregistrement à la Chambre des comptes de Lille, et pour la prestation de serment des deux maîtres particuliers. Muts prêta serment le 26 octobre, et Thomas le 28 du même mois.

(Mss. Colbert, à la Bibliothèque nationale à Paris; Collection des 182, vol. 37, ff. 136 à 144.)

« *Item*, de certains despens et fraiz faits <sup>(1)</sup> à cause de la nouvelle monnoye, tant en *monstres de deniers comme en preuves de tailleurs*, lesquels seront taxez par les gens des Comptes, Guy Guilbaut <sup>(2)</sup>, et generaux maistres des Monnoyes, iceux fraiz seront pris et recouvez sur tous les maistres particuliers de chascune monnoye; et chascun en payera sa quantité, sans en rien prendre sur mondit Seigneur. »

II.

✠ TOTŦ : PVLCRŦ : ES : ŦMICŦ : ŦMET : ET :  
ŦŦCVLŦ : NON : EST : IN : TE.

Sous un dais gothique, la sainte Vierge, debout, portant l'enfant Jésus, a saint André à sa droite, et saint Sébastien à sa gauche <sup>(3)</sup>.

*Rev.* MŦXI ŦŦ ð Ŧ MŦRIŦ Ŧ DEI Ŧ GRŦ ŦŦ DVŦ

(1) Probablement pour *qui seront faits*.

(2) Guy Guilbaut, ou Guillebaut, était, comme on le voit en d'autres endroits de la même instruction, « conseiller, trésorier et gouverneur général des finances de Monseigneur le Duc de Bourgogne. »

(3) Saint Sébastien, qui fait le pendant de saint André, patron de la Bourgogne, sur cette médaille du mariage de Maximilien et de Marie, ne nous parait avoir pu y être placé qu'en qualité de protecteur de la Maison d'Autriche.

Cette remarque pourrait servir à expliquer la présence de l'image de saint Sébastien sur plusieurs jetons de Philippe le Beau, où l'on a parfois supposé qu'il figurerait avec mission d'indiquer une confrérie d'archers. Les jetons dont il s'agit sont dessinés ou décrits dans VAN MIERS, t. I, p. 246, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1873, p. 217 (article de M. Renier Chalou), et dans le *Jeton historique*, de M. le docteur Dugniolle, n<sup>os</sup> 482 à 488.

× × × DVCISS × × TVSTRIE × BG × LOT × BR × × ×.

Écu aux quartiers de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, orné du collier de l'ordre de la Toison d'or, et surmonté d'une couronne archiducal, accostée de la date 14-77.

Or. Diamètre, 40 millimètres. Titre, 23 karats 9 grains.  
Poids, 40 esterlins (¹).

Cette pièce, faite à l'occasion du mariage de Maximilien et de Marie, a été publiée par Van Mieris, t. I, p. 140, d'après un exemplaire en argent. Elle figure, en outre, dans l'ordonnance pour les changeurs, imprimée à Anvers en 1633, parmi les monnaies d'or au titre de 23 karats 6 grains et demi, et elle y est indiquée comme pesant 13 esterlins (²) ; il est clair, au surplus, que ce n'est pas une monnaie.

### III.

✠ TOTX : PVLCRX : ES, etc.

Même coin que pour la médaille précédente.

*Rev.* (Petite croix dite gueldroise) PH<sub>2</sub>I × TRC<sub>2</sub>H<sub>2</sub>I-  
DVCLIS × TVSTRIE × DVX × BVRG × BRX × EO ×  
FLX × H<sub>2</sub> ×

Les armes de Philippe le Beau, à dix quartiers, occupant un écusson orné du collier de l'ordre de la Toison d'or et surmonté de la couronne archiducal. Sur les

(¹) 15gr.38.

(²) 19gr.99.

côtés, la date 14-90. Le tout est entouré d'une arcature à huit lobes.

Argent. Diamètre, 40 millimètres. Titre, 11 deniers  $\frac{1}{2}$  grains.  
Poids, 14 esterlins (1).

Cette pièce, pour l'exécution de l'un des côtés de laquelle il a été fait usage d'un coin ancien, parait se rapporter par sa date, de même que par son revers, aux essais des monnaies de nouveau type et de nouveau pied, auxquelles donna lieu l'ordonnance de Maximilien et Philippe le Beau du 14 décembre 1489. La légende *Phi. Archid. Aust., etc.*, sur les monnaies de toute cette série, est la suite de celle inscrite du côté opposé, et qui manque sur notre pièce : *Maximilianus, Rex Romanorum, pater.*

#### IV.

PHS : ARCHIDVCIS : AVSTRIÆ : DVX :  
BVRG : CO : F.

Sur une croix ornée, dont les extrémités coupent la légende, l'écu aux armes de Philippe le Beau, à cinq quartiers, surmonté de la couronne archiducal.

Rev.  $\text{✠}$  DILIGITE : IVSTICIAM : QVI : IVDICATIS  
: TERRAM.

Deux lions soutenant le bijou du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Or. Diamètre, 39 millimètres. Titre, 23 karats 9 grains.  
Poids, 4 once (2).

(1) 24<sup>gr</sup>. 53.

(2) 30<sup>gr</sup>. 76.

Un second exemplaire figure dans le manuscrit avec l'indication qu'il est en argent, au titre de 11 deniers 6 grains, et du poids de 18 esterlins 4 as (1).


Un autre exemplaire en argent, du poids de 11 grammes 15, est actuellement conservé dans les collections du Cabinet royal à La Haye. M. Deschamps de Pas en a donné un bon dessin dans la *Revue numismatique française*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, pl. VII.

Il est facile de voir que ces grandes pièces sont au type des *toisons d'or* de Philippe le Beau, de la première émission, qui remonte à 1496.

V.

PHS · DEI · GRÆ · ARCHIDVC · AVSTRIE ·  
DVX · BVRG · BRÆ.

Écu de Philippe le Beau, à cinq quartiers, surmonté d'un casque ayant pour cimier la couronne archiducal. L'écu est orné du collier de l'ordre de la Toison d'or, et soutenu par deux lions.

Rev.  DILIGITE : IVSTICIÆM : QVI : IVDI-  
CÆTIS : TERRÆM : Æ : 1508.

Dans un entourage de quatre cintres entrelacés en rinceaux à leurs extrémités, une croix ornée, ayant au centre un petit lion.

Or Diamètre, 40 millimètres. Titre, 23 karats 9 grains.  
Poids, 1 once 10 esterlins (2).

(1) 278r.87.

(2) 468r.14.




Les types que nous venons de voir sont encore, dans des dimensions amplifiées, ceux des monnaies dites *toisons d'or*, mais tels qu'ils furent modifiés en 1504.

Il existe de cette même pièce un exemplaire en or au Cabinet royal, à La Haye (¹). Un autre exemplaire, ce dernier en argent, est conservé dans les collections de l'Université de Gand (²). Den Duyts en a indiqué le poids comme étant de 11 grammes 35, ou, autrement, de 6 esterlins 26 as ; mais ces données ne concordent guère, car 11 grammes 35 font approximativement 7 esterlins 12 as, tandis que 6 esterlins 26 as ne font que 10 grammes 48.

## VI.

(Petite croix gueldroise) KAROLVS · D · G ·  
ROMA · IMPE · ꝛ · HISPA · REX.

L'empereur à mi-corps, et presque de face, armé, couronné, tenant l'épée de la main droite, et le globe crucifère de la main gauche.

Rev.  DA · MICHI · VIRTUTE · CONTRA ·  
HOSTES · TVOS.

Écu de Charles-Quint, à seize quartiers, placé sur l'aigle impériale.

Or. Diamètre, 40 millimètres. Titre, 23 karats 9 grains 1/2.

Poids, 1 once 1/4 esterlins 3/4 (³).

(¹) M. Deschamps de Pas le rappelle, d'après Van der Chijs, dans son *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison d'Autriche*, p. 121.

(²) DEN DUYS, *Notice sur les anciennes monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant, etc.*; édition de 1847, p. 36.

(³) 53<sup>gr</sup>.45.

Les types, on le voit, sont ceux des réaux d'or et des florins Carolus d'or que Charles-Quint fit frapper dans ses États des Pays-Bas à partir de 1520 (v. st.) ou 1521, et jusqu'à la fin de son règne.

On trouve dans le manuscrit l'empreinte d'un second exemplaire de cette pièce, mais varié. Le module est le même. Le poids est d'une once (1) et le degré de fin de 23 karats 9 grains. Les légendes, qui sont précédées toutes les deux d'une petite croix gueldroise, sont celles-ci :

KAROLVS · D · G · ROMANOR · IMP · Z · HISPAN · REX ·  
Rev. DA · MICHI · VIRTVTEM · CONTRA · HOSTES ·  
TVOS ·

Nous ne saurions dire, à cause de l'insuffisance des notes que nous avons prises sur ces deux pièces, si l'exemplaire que possède le Cabinet royal de La Haye et que M. J.-F.-G. Meyer a publié (2), constitue, ou non, une troisième variété ; il est en or comme l'étaient les deux autres, mais il ne pèse que 15 grammes 25.

À l'occasion de ce dernier exemplaire, M. Meyer s'exprimait ainsi :

« La grande dimension et le poids de cette pièce, le fini de la gravure, et les ornements entre les mots des légendes, tout prouve qu'il s'agit ici moins d'une monnaie courante que d'une épreuve ou pièce de plaisir, comme les monétaires en offraient au prince ou à ses conseillers chargés d'ouvrir et d'examiner les boîtes des monnayeurs. »

(1) 30gr.76.

(2) *Revue belge de numismatique*, année 1873, p. 283 et pl. IV, fig. 3.

Nous faisons trop de cas du savoir de M. Meyer pour n'avoir pas tenu à reproduire son opinion sur les pièces de grand module à des types monétaires. Peut-être est-il bon de faire remarquer que l'auteur ne dit pas que les grandes pièces dont il s'agit fussent frappées à l'occasion de la vérification des boîtes. Les millésimes que portent trois de celles que nous avons décrites, les seules qui soient datées (1434, 1490, 1504), prouvent assez, d'ailleurs, qu'elles n'étaient fabriquées que dans la circonstance de la première émission des monnaies dont elles donnaient le type, plus ou moins identiquement reproduit.

## VII.

ANTIQA · VIRTVTE · ET · FIDE 

Lion assis, tourné à gauche, sous un dais gothique ; dans le champ, et comme légende intérieure : IVBENTIBVS ORDINIBVS. Sous le lion, et en exergue, la date 1584.

*Rev.* MONETA · DVCA TVS · BRABANTIAE.

Écusson au lion ; cet écusson est surmonté d'une couronne ou bonnet ducal. Dans le champ, en légende intérieure : INTERREGNI SYMBOLVM.

Or. Diamètre, 42 millimètres. Titre, 23 karats. Poids, 4 once 40 esterlins (1).

Un second exemplaire figure dans le manuscrit comme

(1) 468r. 14.

étant en argent, au titre de 11 deniers 20 grains, et du poids d'une once (1).

La pièce dont il s'agit, qui, par ses types, participe pour le droit, du *lion d'or*, et, pour le revers, de l'écu d'argent dit *robuste*, frappés, comme elle, à Anvers en 1584, par ordre des états de Brabant, est déjà connue par la figure que Van Loon en a donnée dans son *Histoire métallique*, t. I, p. 335, n° 2. Il en existe deux exemplaires variés à la Bibliothèque royale de Belgique (2). L'un pèse 48 grammes, et l'autre 41 grammes 20 (3).

La frappe qui en a été faite en or et en argent et le poids si différent des divers exemplaires connus, nous semblent indiquer que ces pièces n'ont jamais été de véritables monnaies ; mais nous ne voulons pas en décider d'une manière absolue, et nous laissons à juger ce point en dernier ressort par nos collègues de Belgique.

---

### Des différentes grandes pièces d'essai, de plaisir ou de

(1) 30<sup>gr</sup>.76.

(2) Sans compter un troisième spécimen, de plus haut relief et d'une facture toute différente, car il a été « coulé et repris au ciseau », d'après ce que veut bien nous faire connaître le savant conservateur des collections numismatiques de l'État, M. C. Picqué. Cette dernière pièce, dont le flan a peu d'épaisseur, ne pèse que 20<sup>gr</sup>.50. Le lion y est tourné à droite et soutient d'une patte l'un des montants du dais. Ce serait donc la pièce publiée par VAN LOON, t. I, p. 335, n° 4 ; mais la gravure qu'il en a donnée ne fait pas ressortir la différence de travail, pourtant si saisissable, existant entre ce n° 4 et la pièce n° 2 qu'il a également publiée.

(3) Un autre exemplaire encore, dont il ne nous a pas été possible de connaître le poids, figure dans le catalogue d'une vente de monnaies brabançonnes qui a eu lieu à Gand, chez le libraire Camille Vyt, les 6 et 7 février dernier. Il y est porté sous le n° 185, avec le titre de *double écu*.

cadeau, que nous venons de passer en revue, celle de Philippe le Bon, de 1434, et celle de Philippe le Beau, de 1490, sont les seules qui nous paraissent se présenter ici pour la première fois à la curiosité des antiquaires. Nous n'avons pas hésité à donner la description de toutes celles que contient le manuscrit, en indiquant leur métal et leur poids, dans la pensée que cela aidera peut-être à étudier avec plus d'ensemble, qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, une catégorie de monuments numismatiques, dont les dimensions exceptionnelles semblent accroître l'importance et qui sont devenus d'une extrême rareté.

JULES ROUYER.

---



OR.

